



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ajaccio, le 22 août 2022

Mme l'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale
Établissements et Vie Scolaire

à

Mmes et M. les Conseillers Principaux
d'Éducation,
Mmes et M. les Professeurs documentalistes,

S/c Mmes et M. les Chefs d'établissement

Rectorat
Inspection Pédagogique Régionale
Affaire suivie par :
Toussainte MATTEI-BATTESTI
IA-IPR EVS
✉ toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr
☎ 06 03 85 75 07
Adresse postale :
Boulevard Pascal Rossini
BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4

Objet : Lettre de rentrée 2022 Établissements et Vie Scolaire

En introduction à la lettre de rentrée de la spécialité Établissements et Vie Scolaire, veuillez trouver le **préambule commun rédigé par les IA-IPR de l'Académie de Corse** :

Conformément à la **circulaire ministérielle de rentrée 2022**, le rôle de notre école sera de continuer à offrir un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. Ce sont ce temps, cet espace, cette opportunité que cette nouvelle rentrée doit préserver et promouvoir.

[<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>]

Cette année devra permettre à notre institution de continuer à s'engager pour l'excellence, l'égalité et le bien-être de nos élèves, autour des priorités suivantes :

1. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux

- Un collège plus ouvert
- Les mathématiques dans le tronc commun au lycée général
- Un lycée professionnel d'excellence pour assurer la réussite de tous
- Une formation des professeurs renforcée au plus près des besoins avec la mise en place des écoles académiques de formation continue
- Entrer dans la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves

2. Une École engagée pour l'égalité et la mixité

- Une École pleinement inclusive
- Cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte
- Lutter contre les assignations sociales et territoriales
- L'orientation comme facteur d'égalité des chances
- Redoubler d'effort contre le décrochage scolaire

3. Une École engagée pour le bien-être des élèves

- Une École fondée sur le respect de l'autre
- Une attention accrue à la santé mentale des élèves
- L'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves
- S'engager pour l'environnement et le développement durable

Nous vous rappelons par ailleurs la poursuite du plan du national de formation des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République jusqu'à 2025. Ce plan, **déployé depuis avril 2022 dans notre académie**, est destiné à réaffirmer l'École comme premier lieu d'incarnation et de partage de la laïcité et des valeurs de la République. Son objectif est de renforcer les connaissances des professeurs et leur capacité à répondre aux atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République.

La formation s'articule en une journée entière en présentiel suivie d'une autre demi-journée en distanciel asynchrone pour chaque agent. Il est donc possible que vous soyez désigné cette année pour y assister.

Au plus près des réalités, cette formation vivante et concrète est construite autour d'études de cas et de situations de classe. Vous étudierez la laïcité et les valeurs de la République par les textes fondateurs. Vous serez invités à réfléchir au partage des valeurs et principes de la République à l'École par la pédagogie, la didactique et le positionnement ; enfin, vous examinerez les réponses à des situations de remises en cause du principe de laïcité et des valeurs de la République dans et hors de la classe. La demi-journée en distanciel asynchrone sera consacrée à la radicalisation.

Dans le prolongement de la politique académique égalité filles-garçons, nous attirons également votre attention sur la mise en œuvre du Plan Académique Égalité Femmes-Hommes et Lutte contre les Discriminations.

[\[https://www.ac-corse.fr/egalite-professionnelle\]](https://www.ac-corse.fr/egalite-professionnelle)

et

[\[https://www.ac-corse.fr/egalite-filles-garcons-121979\]](https://www.ac-corse.fr/egalite-filles-garcons-121979)

Comme lors des précédentes années scolaires, lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements – collèges et lycées – l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, etc.) porteront principalement sur :

- Les pratiques didactiques et pédagogiques, la transmission des savoirs et des méthodes ;
- La connaissance et la mise en œuvre des programmes en vigueur ;
- Les pratiques d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves, notamment au lycée dans le cadre du projet d'évaluation de l'établissement ;
- La prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- Selon les modalités propres à chaque discipline, l'implication ou la mise en activité des élèves au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La place du numérique dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT ;
- La mise en place de situations permettant différentes pratiques de l'oral ;
- La mise en œuvre d'un travail d'équipe, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la construction des parcours des élèves.

Les IA-IPR, de façon individuelle ou collégiale, continueront à vous accompagner pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons sereine et riche en satisfactions professionnelles.

- Partie spécifique à l'attention des conseiller principaux d'éducation et des professeurs documentalistes :

En cette rentrée scolaire 2022, je souhaite tout d'abord la bienvenue aux personnels qui prennent leurs fonctions dans l'académie de Corse.

Cette nouvelle année scolaire s'inscrit dans les orientations nationales et académiques toujours portées par le maintien d'un cadre serein et propice aux apprentissages. Vous avez été destinataires de la lettre de rentrée disciplinaire des corps d'inspection du second degré. Je vous invite à en prendre connaissance si ce n'est déjà fait pour mettre l'accent sur la cohérence et la plus-value du travail collectif, à travers les priorités à partager tout au long de cette année scolaire.

Je tiens de mon côté à attirer votre attention sur certains points pour lesquels, dans vos champs d'intervention respectifs et domaines de compétences spécifiques, vous contribuez à assurer à **chaque élève** les meilleures chances de **réussite scolaire** et d'**insertion sociale et professionnelle**.

Mes préconisations pour cette nouvelle année scolaire s'inscrivent dans les priorités transversales qui engagent les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser tout particulièrement sur les orientations suivantes :

- **Contribuer à l'acquisition des savoirs et des méthodes** : les évaluations diagnostiques en début d'année permettent de déterminer les besoins de chaque élève et d'assurer ainsi un accompagnement personnalisé afin de combler les lacunes et consolider la suite de la scolarité. En qualité de conseiller principal d'éducation ou de professeur documentaliste, votre action **au sein des équipes de l'établissement** dans le **suivi et l'accompagnement de l'élève** se situe tant **au niveau de l'accompagnement personnalisé**, de **l'élaboration du parcours d'orientation**, de la **détection du décrochage scolaire**, qu'à celui de la **relation avec les parents**, de la **mise en œuvre ou de la participation à des dispositifs d'aide**, complémentaires à ceux qui existent comme le programme « **Devoirs Faits** ». Par ailleurs, l'accent est mis sur la **lecture** ainsi que sur le **parcours artistique et culturel**. Le **Grand oral** aux épreuves du baccalauréat impose la poursuite d'une réflexion sur le parcours d'apprentissage des **compétences langagières** tout **au long de la scolarité**. La **certification PIX** se poursuit, qui hors champ d'une discipline, les concerne toutes, et rejoint à bien des niveaux le champ de **l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)** et celui de la **formation citoyenne**. Votre action, adossée à vos missions, dans ces domaines, a tout son sens et doit encore et toujours être portée à trouver du sens aux apprentissages.
- **Transmettre les valeurs de la République** : l'école continue de veiller à promouvoir, transmettre et faire respecter les **valeurs de la République** et la **laïcité**, **de dispenser à tous une culture humaniste**. Sur ce volet, votre action, qu'elle se situe au niveau de la **lutte contre les violences** et le **harcèlement**, de **l'éducation à l'égalité filles-garçons**, de l'acquisition de compétences en **éducation aux médias et à l'information**, de la **responsabilisation** et de **l'engagement de l'élève**, est essentielle et pleinement constitutive de la formation de l'élève.
- **S'inscrire dans une action collective** : quel que soit le champ d'intervention, quelles que soient les spécificités « métier », votre action prend d'autant plus de sens qu'elle s'inscrit dans une **culture commune**. Non seulement au niveau de **l'échange de pratiques avec ses « pairs métiers »** mais aussi dans une **approche collective de l'action à mener auprès des élèves** pour garantir à chacun, en veillant au respect de l'égalité des chances, une **insertion professionnelle ambitieuse**, un **épanouissement personnel** et l'exercice d'une **citoyenneté éclairée**. La culture commune passe aussi par la **participation en établissement** à tous les **temps de concertation** dans lesquels votre expertise peut constituer une plus-value et celle de vos collègues élargir votre réflexion : conseils d'enseignement, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement, conseil de cycle, conseil école-collège etc. Pour conforter cette culture commune, outre les outils collaboratifs, les réunions de bassin sont des temps d'échanges qui permettent de croiser les expériences, d'enrichir ses pratiques et de réfléchir sur son action.

Elles constituent en cela des modules de formation et de développement professionnel. Pour aller dans ce sens, l'animation des réunions de bassin seront poursuivies.

- **Accompagnement et formation** : pour vous accompagner dans votre carrière et dans vos missions et pour construire votre **chemin de formation** en fonction de **vos besoins** et de **votre environnement de travail**, vous consulterez la liste des **parcours** et des **modules** proposés par l'**École Académique de la Formation Continue (EAFC)** qui offre de nombreuses propositions sous différentes formes : parcours transversaux et spécifiques, modules de formation en présentiel, hybride ou distanciel, cycles dédiés à chaque catégorie de personnel. Des formations concernent les personnels contractuels, dans le cadre, ou pas, des **préparations académiques des concours** : **CAPES interne de documentation** et **concours interne de conseiller principal d'éducation**. Je vous invite aussi à consulter les formations (souvent des webinaires d'une heure) proposées par exemple par M@GISTERE, CANOPE et CRAP-Cahiers pédagogiques.
- **Rendez-vous de carrière** : cette année encore, le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) m'amènera à rencontrer certains d'entre vous, éligibles à un **rendez-vous de carrière** ou dans le cadre d'une **visite d'accompagnement** (visite conseil, évaluation conseil). Je serai attentive, lors de mes visites, au **travail partenarial** que vous établissez **entre conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes** ainsi qu'**avec les autres membres de la communauté éducative**.

Je vous remercie pour votre engagement quotidien, passé et à venir, au service de la réussite de tous les élèves. Je vous souhaite une excellente année scolaire, dynamique et créative, et je vous réitère toute ma confiance, en restant à votre écoute pour vous accompagner dans l'exercice de vos missions.

Toussainte MATTEI-BATTESTI,

IA-IPR Établissements et Vie Scolaire.